



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 22 juin 2026 Délibération n° 2026-14

Objet de la délibération : Compte Financier Unique 2025

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 46 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 présents dont 32 votants

Date de convocation : 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Annie DUPUIS, Mathieu CHARTIER (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Marc CHEVILLON, Patrick KIMBERG, Jean-François Michel, Philippe CHATILLON, Michel ROIGNOT, Paul ROBINAT, Yves GOBERT, Stéphane MERMET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Sylvain COURAULT, Marie-Christine LENOIR, Guy MONIN, Isabelle MARMORAT (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Quentin GUENOT, Marie Andrée COQUILLE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Eric LIENIEWSKA-CHOQUET, Valéry LOISIER, Nabila NICOLLE, Virginie LEPRINCE-POISSON, Murielle JOUSSET (Saulieu-Morvan) ; Véronique ILLIG, Bertrand GUILLOT-MARCHAL, Sylviane BAULOT, Catherine SADON, Virginie TARDIT, Béatrice PINGUET, Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Didier KOCH, Alain BECARD, Aurélio RIBEIRO, Eric SIMON (Montbardois) ; Jean-Marc MARCHAL (ouche-et-Montagne) ; Jean-Marc RIGAUD, Yvon FIORUCCI (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Benjamin LEROUX, Jean-Benoît SIGROS, Pierre POILLON, Marie Andrée COQUILLE, Patrice DORMENIL (Pays d'Arnay-Liernais) ; Cyril BRULÉ, Frédérick DRAPPIER, Didier PASQUET (Saulieu-Morvan) ; Martine EAP-DUPIN, Noëlle BÉNO, Patricia NORE RENOT, Véronique LAMAS, Pascal NICOLLE (Terres d'Auxois).

Le compte financier unique du Budget principal de l'exercice 2025, vous a été remis. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il illustre les investissements réalisés ou engagés et les actions menées. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique. M. Paul ROBINAT élu président de séance rapporte le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Monsieur MOLINOZ, Président.

Donne acte de la présentation faite du compte financier unique de l'exercice 2025, qui est résumé par les tableaux ci-joints. Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	636 128,62 €	636 641,92 €	- 513,30 €	79 719,40 €	79 206,10 €
	Section d'investissement	142 699,16 €	5 874,40 €	136 824,76 €	60 534,35 €	197 359,11 €
	Budget total	778 827,78 €	642 516,32 €	136 311,46 €	140 253,75 €	276 565,21 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	- 0,00 €	0,00 €	- 0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le résultat brut global de clôture cumulé 2025 du budget principal est donc de 136 311,46 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser et le cumulé) est de 276 565,21 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan présenté par M. Paul ROBINAT,

Monsieur le président ayant quitté la séance, en vertu des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31

Contre :

Abstentions :

1) Approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le Budget principal

Pour extrait certifié conforme,

M. Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial Rural
du Pays Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Madame la Préfète de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or,
Monsieur le responsable du Service de gestion comptable de Venarey-Les Laumes.